



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mardi 14 et 16 février 2023

Réf. 1242

Annie Thériault et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination des présidences d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au Bureau syndical et au CAP
7. Négos 2023 – consultation sur le projet cahier de demandes à la table sectorielle (**documents joints**)
8. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous les membres présents-es sur les deux campus du 6220 et du 3800, précisant que l'assemblée se tiendra en comodal, en projet pilote. Pour faciliter le déroulement, l'exécutif propose d'élire une coprésidence au campus 6220 qui sera chargée de s'assurer du déroulement des prises de paroles et des votes.

L'assemblée portera essentiellement sur le projet de cahier de demandes sectorielles. Le comité exécutif présentera le plus objectivement possible, sans prendre position, le cahier de demandes ainsi que les suggestions reçues des membres lors des diverses activités de consultation que nous avons tenues. Un document sur le déroulement de comité plénier et une liste des principaux acronymes utilisés en période de négo est distribué.

Isabelle prend quelques instants pour présenter la posture de l'exécutif syndical concernant la mise en demeure envoyée par le Collège à la SOGÉÉCOM qui demande des excuses et la cessation de la distribution d'un tract jugé dénigrant envers le Collège et son personnel. L'exécutif constate que les rapports et les communications sont de plus en plus difficiles entre les parties ainsi qu'un manque de collaboration. L'exécutif tente de soutenir les étudiants-es sur certains points, notamment dans leur demande de communication, mais il ne se prononce pas sur les moyens utilisés.

2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Le comité exécutif propose Annie Thériault, à titre de présidente de l'assemblée du 14 février et Ariane Robitaille à titre de présidente si l'assemblée devait se prolonger le 16 février ainsi que David Legris-Tremblay, à titre de coprésident au campus du 6220. **Elles-il sont élu-es.**

La coprésidence au campus du 6220 gère les tours de parole et les votes qui seront transmis à Antonia Kouloumentas qui assistera la présidence au campus du 3800. S'il y a un problème de procédure, les membres peuvent demander un point d'ordre.

3. Adoption de l'ordre du jour

Annie Thériault fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Ariane Robitaille, appuyé par Amélie Hébert,
d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,
d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Annie Thériault précise qu'un suivi sur la prolongation du mandat de la directrice générale (DG) sera fait à une prochaine assemblée, mais qu'il est possible d'ici là de s'informer auprès de son-sa délégué-e du Bureau syndical ou via l'infolettre.

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Philippa Dott, appuyé par Pascale Gravel,
d'admettre les nouveaux et nouvelles membres suivantes :

- Luiz Edouardo Alves Bezerra Do Nascimento, biologie
- Kelly Cabral et Joanie Fortier, techniques d'hygiène dentaire
- Maxime Delcour, psychologie
- Marc-Olivier Tremblay, informatique
- Geneviève Proulx et Jessica Tessier-Labre, techniques de la documentation

et en administration, techniques administratives et bureautique (DATAB)

- François Bujold
- Pierre-Luc Fortier
- Marie Renaud-Massy
- Nabila Ouchene
- Constant Sossoulo
- Pascal Turcot

en techniques auxiliaires de justice

- Marie-Michèle Daneau-Desjardins
- Claude Bélanger
- Michèle St-Onge

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Ann Comtois,
d'entériner l'élection de Marie-Hélène Gour et Mélanie Roy à titre de co-responsables de programme de Sciences humaines au CAP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Négo 2023 : consultation sur le projet de cahier de demandes à la table sectorielle

Nathalie Pilon fait une mise en contexte de l'élaboration des demandes sectorielles, à commencer par le dépôt syndical du cahier de problématiques (21 octobre 2022), l'adoption des orientations stratégiques en ASPPC (24-25 novembre), la réception de l'offre patronale (16 décembre) et son rejet lors de notre AG le 17 janvier et l'adoption en ASPPC du présent projet de cahier de demandes sectorielles qui est soumis à consultation (au plus tard le 19 janvier) pour une adoption finale en ASPPC (23-24 février). Les demandes seront soumises à la partie patronale par dépôts successifs, au besoin.

Nathalie présente les six thèmes des demandes sectorielles soulignant qu'il est souhaitable d'avoir un nombre circonscrit de demandes, afin de développer un argumentaire solide pour tenter d'obtenir des gains dans chacun des thèmes, en plus de la rémunération. Une attention particulière devra aussi être portée aux demandes patronales déstructurantes, comme les diplomations rapides. Elle précise que les syndicats locaux seront consultés à chaque étape, notamment sur certaines demandes d'ici mars.

Le projet de cahier comporte 46 demandes et nous avons récolté 22 suggestions que nous soumettons à l'assemblée. Tout est sur la table, on peut les rejeter, les modifier ou en ajouter.

Les thèmes sont :

- **Thème 1** Précarité et insertion professionnelle
- **Thème 2** Tâche, ressources et réussite étudiante
- **Thème 3** Enseignement à distance, formation continue et pérennité du modèle collégial
- **Thème 4** Collégialité, expertise enseignante et vitalité des programmes
- **Thème 5** Organisation et relations de travail
- **Thème 6** Échelle de traitement et autres enjeux de rémunération

PROPOSITION PRINCIPALE

Le comité exécutif propose

que le SPPCM adopte le projet de cahier demandes sectorielles.

Annie Thériault fait la lecture de la proposition et explique le déroulement des comités pléniers pour chaque thème. Les tours de parole seront de trois minutes pour une première intervention sur un même objet, de deux minutes pour une deuxième intervention et d'une minute pour les suivantes.

1) COMITÉ PLÉNIER - THÈME 1 : PRÉCARITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Nathalie Pilon fait une brève présentation des demandes de thème 1, en particulier celles qui ont reçu des suggestions de modification au thème 1. Les personnes qui font une suggestion sont invitées à venir la présenter.

Questions et interventions.

Il est proposé par Julie Milot, appuyé par Dominic Girard,
de tenir un comité plénier d'une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En commençant par la dernière suggestion exprimée en comité plénier, l'assemblée convient de ramener les suggestions suivantes :

SUGGESTION #3 :

De modifier la suggestion #1 : Améliorer les modalités d'ouverture de postes et d'obtention de la permanence, notamment en permettant l'obtention de la permanence au bout d'un délai ~~maximal qui serait fixé et établi~~ dans un délai maximal de cinq (5) ans.

RAMENÉE

SUGGESTION #2 (P2)

De modifier P2 : Améliorer les modalités permettant l'atteinte d'une charge à temps complet, notamment en permettant l'obtention d'une charge à temps complet avec une CI en bas de 80.

RAMENÉE

SUGGESTION #1 (P1)

De modifier P1 : Améliorer les modalités d'ouverture de postes et d'obtention de la permanence, notamment en permettant l'obtention de la permanence au bout d'un délai maximal qui serait fixé et établi.

RAMENÉE

Questions et interventions

DÉLIBÉRANTE – THÈME 1

AMENDEMENT #1 (P1)

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Philippa Dott,

De modifier P1 : Améliorer les modalités d'ouverture de postes et d'obtention de la permanence, notamment en permettant l'obtention de la permanence au bout d'un délai maximal qui serait fixé et établi.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT #2 (P2)

Il est proposé par Manon Bertrand, appuyé par Marc-André Houle,

De modifier P2 : Améliorer les modalités permettant l'atteinte d'une charge à temps complet, notamment en permettant l'obtention d'une charge à temps complet avec une CI en bas de 80.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #3 (P1)

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Racim Kebbab,

De modifier P1 (amendement #1) : Améliorer les modalités d'ouverture de postes et d'obtention de la permanence, notamment en permettant l'obtention de la permanence au bout d'un délai maximal qui serait fixé et établi dans un délai maximal de cinq (5) ans.¹

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2) COMITÉ PLÉNIER – THÈMES 2 : TÂCHE, RESSOURCES ET RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Nathalie Pilon fait une brève présentation des demandes et suggestions du thème 2 ainsi que des ressources enseignantes attribuées à chaque volet. Les personnes qui font une suggestion sont invitées à venir la présenter.

¹ Il s'agit d'un sous-amendement qui a été traité comme un amendement à part entière.

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Mélisande Fortin-Boisvert, de tenir un comité plénier d'une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions

Il est proposé par Marc-André Houle, appuyé par Chantal Poirier, d'allonger le comité plénier de 5 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions

En commençant par la dernière suggestion exprimée en comité plénier, l'assemblée convient de ramener les suggestions suivantes :

SUGGESTION #6 (T1)

De modifier T1 : Alléger la charge d'enseignement en injectant des ressources enseignantes suffisantes et clairement comptabilisées pour l'ouverture des postes au volet 1...

RAMENÉE

SUGGESTION #5 (T10)

D'ajouter une demande au thème 2 : Obtenir un comité national paritaire sur les EESH et les EBP, notamment pour clarifier les ressources associées et les modalités et les champs d'intervention respectifs.

RAMENÉE

SUGGESTION #4 (T9)

D'ajouter une demande au thème 2 : Retirer 8-4.03 et rémunérer en supplément l'enseignant-e qui fait ces tâches en s'assurant d'avoir l'enveloppe appropriée.

NON RAMENÉ

SUGGESTION #3 (T8)

D'ajouter une demande au thème 2 : Bonifier les ressources du volet 2 (coordination) et de la colonne D.

RAMENÉE

SUGGESTION #2 (T7)

D'ajouter une demande au thème 2 : Baisser la CI pour un TC. (80 = CI TC, demande de la diminuer).

RAMENÉE

SUGGESTION #1 (T6)

D'ajouter une demande au thème 2 : Prévoir des mécanismes d'indexation et d'évaluation récurrents des colonnes fixes A, B, C de l'annexe I-2.

RAMENÉE

AMENDEMENT #1 (T6)

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Ariane Robitaille,

D'ajouter une demande au thème 2 : Prévoir des mécanismes d'indexation et d'évaluation récurrents des colonnes fixes A, B, C de l'annexe I-2.

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par Ariane Robitaille, appuyé par Nicole Lefebvre,

De modifier T6 : Prévoir des mécanismes d'indexation et d'évaluation récurrents des colonnes fixes A, B, C de l'annexe I-2 et de l'annexe I-11.

*SOUS-AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
AMENDEMENT MODIFIÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

AMENDEMENT #2 (T7)

Il est proposé par Manon Bertrand, appuyé par Christohper Pitchon,

D'ajouter une demande au thème 2 : Baisser la CI pour un temps complet. (80 = CI TC, demande de la diminuer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #3 (T8)

Il est proposé par Julie Milot, appuyé par Dominic Girard,

D'ajouter une demande au thème 2 : Bonifier les ressources du volet 2 (coordination) et de la colonne D.

Proposition privilégiée

Il est proposé par Ariane Robitaille, appuyé par Philippa Dott,
de scinder l'amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#3a) D'ajouter une demande au thème 2 : Bonifier les ressources du volet 2 (coordination)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#3 b) D'ajouter : et de la colonne D.

REJETÉ

AMENDEMENT #4 (T10)

Il est proposé par Maxime Lacasse-Germain, appuyé par Anne Comtois,

D'ajouter une demande au thème 2 : Obtenir un comité national paritaire sur les EESH et les EBP, notamment pour clarifier les ressources associées et les modalités et les champs d'intervention respectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #5 (T1)

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Johanne Verge,

De modifier T1 : Alléger la charge d'enseignement en injectant des ressources enseignantes suffisantes et clairement comptabilisées pour l'ouverture des postes au volet 1...

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) **COMITÉ PLÉNIER – THÈMES 3 – ENSEIGNEMENT À DISTANCE, FORMATION CONTINUE ET PÉRENNITÉ DU MODÈLE COLLÉGIAL**

Nathalie Pilon fait une brève présentation des demandes du thème 3 et des suggestions de modification et d'ajout aux demandes. Les personnes qui font une suggestion sont invitées à venir la présenter.

Il est proposé par Janie Tremblay, appuyé par Julie Milot,
de tenir un comité plénier d'une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

En commençant par la dernière suggestion exprimée en comité plénier, l'assemblée convient de ramener les suggestions suivantes :

SUGGESTION #3 (M12)

D'ajouter une demande au thème 3 : Reconnaître la Formation continue comme équivalente au régulier et rémunérer à la CI.

RAMENÉE

SUGGESTION #2 (M11)

~~Ajouter M11 – Valoriser la qualité de l'enseignement et la relation maître-élève en présence afin de maximiser la persévérance scolaire.~~

Julie Milot a fait la suggestion M11 modifie sa suggestion comme suit :

D'ajouter à M1 : Circonscrire et baliser le développement de l'offre d'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, en inscrivant dans la convention collective des conditions et processus locaux et nationaux, notamment **afin d'assurer la qualité de l'enseignement, de valoriser la relation maître-élève et de maximiser la persévérance scolaire** dans la perspective d'assurer la cohérence du réseau et la vitalité des cégeps dans l'ensemble des régions.

RAMENÉE

SUGGESTION #1 (M10)

De modifier M4-M5-M6 :

M4 - Rémunérer équitablement l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue ~~et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours~~ avec pour objectif un équivalent aux conditions du régulier.

M5 - Baliser la charge de travail de l'enseignante ou de l'enseignant à la formation continue ~~et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours~~ avec pour objectif un équivalent aux conditions du régulier.

M6 - Améliorer les dispositions relatives aux congés de maladie pour l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue ~~et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours~~ avec pour objectif un équivalent aux conditions du régulier.

Nicole Lefebvre a fait la suggestion à M10 et apporte une modification :

D'ajouter à M10 : Reconnaître les cours d'été comme du régulier payés à la CI.

RAMENÉE

L'assemblée générale du 14 février est levée à 13 h 57 et se poursuit le 16 février à 12 h.

Ariane Robitaille, présidente d'assemblée, souhaite la bienvenue à tous et toutes et rappelle le fonctionnement des comités pléniers, du déroulement du vote sur suggestions exprimées en comité plénier (en commençant par la dernière exprimée) et lors de la délibérante qui suit (en commençant par la première suggestion ramenée).

DÉLIBÉRANTE - THÈME 3

AMENDEMENT #1 (M4-M5-M6-M10)

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Cynthia Fortin,

De modifier M4-M5-M6 :

M4 - Rémunérer équitablement l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue ~~et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours~~ avec pour objectif un équivalent aux conditions du régulier.

M5 - Baliser la charge de travail de l'enseignante ou de l'enseignant à la formation continue ~~et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours~~ avec pour objectif un équivalent aux conditions du régulier.

M6 - Améliorer les dispositions relatives aux congés de maladie pour l'enseignante ou l'enseignant à la formation continue ~~et aux cours d'été engagé.e à titre de chargé.e de cours~~ avec pour objectif un équivalent aux conditions du régulier.

Et d'ajouter à M10 : Reconnaître les cours d'été comme du régulier payés à la CI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #2 (M1)

Il est proposé par Ann Comtois, appuyé par Nicole Lefebvre,

De modifier M1 : Circonscrire et baliser le développement de l'offre d'enseignement à distance, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, en inscrivant dans la convention collective des conditions et processus locaux et nationaux, notamment afin d'assurer la qualité de l'enseignement, de valoriser la relation maître-élève et de maximiser la persévérance scolaire dans la perspective d'assurer la cohérence du réseau et la vitalité des cégeps dans l'ensemble des régions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #3 (M12)

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Maxime Lacasse-Germain,

D'ajouter une demande au thème 3 : Reconnaître la Formation continue comme équivalente au régulier et rémunérer à la CI.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4) COMITÉ PLÉNIER – THÈME 4 – COLLÉGIALITÉ, EXPERTISE ENSEIGNANTE ET VITALITÉ DES PROGRAMMES

Nathalie Pilon fait une brève présentation des demandes du thème 4, en particulier celles liées aux suggestions soumises par les membres. Les personnes qui font une suggestion sont invitées à venir la présenter.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Étienne Raymond,
de tenir un comité plénier d'une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions

En commençant par la dernière suggestion exprimée en comité plénier, l'assemblée convient de ramener les suggestions suivantes :

SUGGESTION #5 (C5)

D'ajouter à la suggestion 1 (C5) : Bonifier et indexer les montants alloués aux fins de perfectionnement, en assurer l'accès aux enseignantes et enseignants à la formation continue, **aux professeurs-es non permanents-es** et renforcer les prérogatives du comité de perfectionnement et la rémunération si nécessaire.

RAMENÉE

SUGGESTION #4 (C8 A)

De remplacer C8 par : Mettre sur pied un comité national par programme ou par discipline, selon le cas, dont les membres comprennent une enseignante ou un enseignant de chaque collège concerné et élu par ses pairs afin notamment de prendre part à tout processus de révision de programme, et prévoir les libérations nécessaires.

RAMENÉE

SUGGESTION #3 (C8 B)

De modifier C8 : Mettre sur pied des comités nationaux ~~de révision~~ des programmes composés de représentantes et représentants enseignants issu-e-s des collèges concernés, et prévoir les libérations nécessaires pour en assurer la coordination.

NON RAMENÉ

SUGGESTION #2 (C7)

D'ajouter à C7 : Prévoir des comités de programme pour les AEC ; que les plans-cadres de la FC appartiennent au département (pas aux enseignants-es ni aux conseillers-ères pédagogiques).

RAMENÉE

SUGGESTION #1 (C5)

De modifier à C5 : Bonifier et indexer les montants alloués aux fins de perfectionnement, en assurer l'accès aux enseignantes et enseignants à la formation continue, **aux professeurs-es non permanents-es**, et renforcer les prérogatives du comité de perfectionnement.

RAMENÉE

DÉLIBÉRANTE – THÈME 4

AMENDEMENT #1 (C5)

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Christopher Pitchon,

De modifier C5 : Bonifier et indexer les montants alloués aux fins de perfectionnement, en assurer l'accès aux enseignantes et enseignants à la formation continue, **aux professeurs-es non permanents-es**, et renforcer les prérogatives du comité de perfectionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #2 (C7)

Il est proposé par Maxime Lacasse-Germain, appuyé par Anne-Marie Fournier,
D'ajouter à C7 : Prévoir des comités de programme pour les AEC ; que les plans-cadres de la FC appartiennent au département (pas aux enseignants-es ni aux conseillers-ères pédagogiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #3 (C8)

Il est proposé par Cynthia Fortin, appuyé par Jacinthe Bédard,
De remplacer C8 par : Mettre sur pied un comité national par programme ou par discipline, selon le cas, dont les membres comprennent une enseignante ou un enseignant de chaque collège concerné et élu par ses pairs afin notamment de prendre part à tout processus de révision de programme, et prévoir les libérations nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #4 (C5)

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Johanne Verge,
D'ajouter à la suggestion 1 (C5) : Bonifier et indexer les montants alloués aux fins de perfectionnement, en assurer l'accès aux enseignantes et enseignants à la formation continue, aux professeurs-es non permanents-es et renforcer les prérogatives du comité de perfectionnement et la rémunération si nécessaire.²

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) COMITÉ PLÉNIER - THÈME 5 : ORGANISATION ET RELATIONS DE TRAVAIL

Nathalie Pilon fait une brève présentation des demandes du thème 5 et des suggestions de modification et d'ajout aux demandes. Les personnes qui font une suggestion sont invitées à venir la présenter.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Nicole Lefebvre,
de tenir un comité plénier d'une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Nicole Lefebvre,
de prolonger le comité plénier de façon à permettre aux deux personnes sur la liste de s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions

En commençant par la dernière suggestion exprimée en comité plénier, l'assemblée convient de ramener les suggestions suivantes :

SUGGESTION # 5 (O17) :

D'ajouter une demande au thème 5 : Bloquer le IA (Chat GPT, Quillbot, etc.) dans les collèges.

NON RAMENÉ

² Il s'agit d'un sous-amendement qui a été traité comme un amendement à part entière.

SUGGESTION 4 (O16)

D'ajouter une demande au thème 5 : Permettre des reports de disponibilités pour les périodes hors cours (exemple : report de vacances pour le temps des fêtes).

RAMENÉE

SUGGESTION # 3 (O15)

D'ajouter une demande au thème 5 : Des contraintes horaires pour les parents de familles monoparentales.

RAMENÉE

SUGGESTION #2 (O14)

D'ajouter une demande au thème 5 : La reconnaissance dans la convention collective de la nécessité d'opérer une démarche réelle, critique et profonde qui s'inscrit dans une volonté de changer les pratiques en matière de diversité, d'inclusion et d'accès à l'égalité en prévoyant notamment :

- Un comité paritaire national et un comité paritaire local (décisionnels) sur la diversité, l'inclusion et l'accès à l'égalité dotés de mandats précis.
- Une augmentation des ressources de soutien au personnel pour favoriser l'EDI – par exemple, des budgets pour conférences, une libération pour des comités de travail EDI, des contraintes à l'horaire pour que les membres puissent y participer;
- Que le comité national se penche sur les aspects pédagogiques encourageant l'inclusion de la diversité.
- Que le comité soit composé par les personnes issues des diversités.

RAMENÉE

SUGGESTION #1 (O3)

D'ajouter à O3 : e. Que l'employeur permette de reporter le congé de paternité prévu à 5-6.20 lorsque la naissance de l'enfant survient durant la période de vacances estivales.

RAMENÉE

DÉLIBÉRANTE THÈME 5

AMENDEMENT #1 (O3)

Il est proposé par Jacinthe Bédard, appuyé par Christopher Pitchon,

D'ajouter à O3 : e. Que l'employeur permette de reporter le congé de paternité prévu à 5-6.20 lorsque la naissance de l'enfant survient durant la période de vacances estivales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #2 (O14)

Il est proposé par Olivier Tourigny, appuyé par Roxana Paniagua Humeres

D'ajouter une demande au thème 5 : La reconnaissance dans la convention collective de la nécessité d'opérer une démarche réelle, critique et profonde qui s'inscrit dans une volonté de changer les pratiques en matière de diversité, d'inclusion et d'accès à l'égalité en prévoyant notamment :

- Un comité paritaire national et un comité paritaire local (décisionnels) sur la diversité, l'inclusion et l'accès à l'égalité dotés de mandats précis.
- Une augmentation des ressources de soutien au personnel pour favoriser l'EDI – par exemple, des budgets pour conférences, une libération pour des comités de travail EDI, des contraintes à l'horaire pour que les membres puissent y participer;

- Que le comité national se penche sur les aspects pédagogiques encourageant l'inclusion de la diversité.
- Que le comité soit composé par les personnes issues des diversités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT # 3 (O15)

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Lélia Tabard,

D'ajouter une demande au thème 5 : Des contraintes horaires pour les parents de familles monoparentales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #4 (O16)

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Julie Milot,

D'ajouter une demande au thème 5 : Permettre des reports de disponibilités pour les périodes hors cours (exemple : report de vacances pour le temps des fêtes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) COMITÉ PLÉNIER – THÈME 6 : ÉCHELLE DE TRAITEMENT ET AUTRES ENJEUX DE RÉMUNÉRATION

Nathalie Pilon fait une brève présentation des demandes du thème 6 et des suggestions d'ajouts de nouvelles demandes.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Maxime Lacasse-Germain,
de tenir un comité plénier d'une durée de 10 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions et interventions.

SUGGESTION # 4 (R8)

De modifier R8 : Supprimer au moins les cinq premiers échelons et ajuster le reste de l'échelle en conséquence.

RAMENÉE

SUGGESTION # 3 (R8)

D'ajouter une nouvelle demande au thème 6 : Supprimer les cinq premiers échelons et ajuster le reste de l'échelle en conséquence.

RAMENÉE

SUGGESTION #2 (R7)

D'ajouter une nouvelle demande au thème 6 : Rendre les salaires des échelons d'entrée plus attrayants pour attirer de nouveaux enseignants-es dans la profession.

RAMENÉE

Suggestion #1 (R6). Julie Milot retire sa suggestion.

~~Reconnaître que le temps de travail est de 35 heures par semaine plutôt que de 32,5 heures et ajuster les salaires en conséquence.~~

AMENDEMENT #1 (R7)

Il est proposé par Julie Milot, appuyé par Christopher Pitchon,
D'ajouter une demande au thème 6 : Rendre les salaires des échelons d'entrée plus attrayants pour attirer de nouveaux enseignants-es dans la profession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT #2 (R8)

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Maxime Lacasse-Germain,
D'ajouter une nouvelle demande au thème 6 : Supprimer les cinq échelons et ajuster le reste de l'échelle en conséquence.

Sous-amendement (R8)

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Jean Sébastien,
De modifier R8 : Supprimer au moins les cinq échelons et ajuster le reste de l'échelle en conséquence.

*SOUS-AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ*

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par le comité exécutif,
que le SPPCM adopte le projet de cahier demandes sectorielles tel qu'amendé (document joint).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 13 h 40.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Annie Thériault
Présidente d'assemblée

Ariane Robitaille
Présidente d'assemblée